

---

# Français L2 au travail et migrants : quand politique, recherche et terrain semblent inconciliables

Christophe Portefin\*<sup>1,2,3</sup>

<sup>1</sup>LanguageForWork – Centre Européen des Langues Vivantes – France

<sup>2</sup>ACCENTONIC – ACCENTONIC – France

<sup>3</sup>TRANSIT-LINGUA – TRANSIT-LINGUA – France

## Résumé

En France, depuis 2004, le français est une compétence professionnelle au sein du code du Travail. Ceci rend l'apprentissage du français éligible au plan de formation, au travail et permet aux migrants salariés d'être rémunérés pour l'apprendre. Les entreprises peuvent financer des formations de français L2 (FL2) grâce à différents dispositifs dans différents secteurs professionnels où travaillent beaucoup de migrants, comme la propreté ou le BTP par exemple, secteurs en tension.

20 ans après, la France essaie de contrôler les flux migratoires, notamment depuis la loi du 26 janvier 2024 *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration*. Tous les décrets d'application de cette loi n'ont pas encore été publiés mais la langue et le travail y sont centraux dans son TITRE II *Assurer une meilleure intégration des étrangers par le travail et la langue*. Il pourrait se mettre en place des formations de FL2 pour des salariés en définissant un niveau précis à atteindre. Il en est de même pour la carte de résident et la naturalisation, la France souhaitant relever les niveaux, respectivement à B1 et B2.

Face à cela, une partie du monde associatif défendant les droits des migrants et de la recherche ont publié des tribunes dénonçant le lien supposé exister entre intégration et maîtrise de la langue, arguments scientifiques à l'appui.

Sur le terrain, en tant qu'organisme de formation spécialisé dans l'apprentissage du FL2 (LanguageForWork) auprès de publics migrants salariés, nous constatons, au travers d'enquêtes, qu'entreprises et salariés migrants aimeraient que le français soit réellement compris, parlé, lu, écrit pour faciliter le travail de tous, l'autonomie des salariés et leur montée en compétence.

Est-il possible de réconcilier ce triptyque ? Comment considérer la parole des migrants salariés ? En confrontant politique linguistique des migrants, arguments scientifiques et enquêtes de terrain, nous tenterons de répondre à ces questions.

## Références

BLANCHET : Le projet de loi immigration instrumentalise la langue pour rejeter des " migrants ", Médiapart, 6 novembre 2023, in <https://blogs.mediapart.fr/philippe-blanchet/blog/061123/le-projet-de-loi-immigration-instrumentalise-la-langue-pour-rejeter-des-migrants>

---

\*Intervenant

CIMADE : Décryptage de la loi asile et immigration du 26 janvier 2024, In <https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2024/02/Decryptage-Cimade-Loi-asile-et-immigration-du-26-janvier-2024-Document-definitif.pdf>

LanguageForWork : <https://languageforwork.ecml.at/>

LOI n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social in <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000613810/>  
PORTEFIN, ANQUETIL: Seuils de niveau dans l'intégration linguistique des migrants en Europe, Table Ronde TRANSIT-LINGUA, Congrès IALIC, Bordeaux, 28 novembre 2024.

**Mots-Clés:** FL2, travail, formation professionnelle, migrants